

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 16 novembre 2012

L'an deux mil douze, le 16 novembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Pierre LACHÈVRE, Maire.

Étaient présents : ANDRE Patricia, BARBE Éric, BARRUET-ULRICH Line, DESVAGES Gérard, DUPONT Claude, FOUQUES Jacques, GRANDIN Bénédicte, LACHÈVRE Jean-Pierre, LEJEUNE Marie-Henriette, THIBERGE Pascal

Étaient absents – excusés : LAVARDE Patrick (pouvoir à THIBERGE Pascal), LEROND Maurice (pouvoir à LEJEUNE Marie-Henriette)

Le Conseil a choisi Pascal THIBERGE comme secrétaire de la séance.

SMAEP de la Vallée de la Seulles : intégration du SIAT Tracy-Arromanches

Monsieur le Maire rappelle que le SMAEP de la Vallée de la Seulles est un syndicat auquel adhère la commune et que celui ci lui fournit et gère l'eau potable dont elle a besoin. Il indique que dans le cadre de l'adoption du schéma départemental de coopération intercommunal par le préfet, le SMAEP a proposé de s'ouvrir aux petits syndicats d'eau situés en périphérie de son territoire actuel. Tel est le cas du SIAT d'Arromanches-Tracy qui est la première structure à demander son intégration au SMAEP de la vallée de la Seulles pour sa double compétence « eau potable » (fourniture et exploitation).

Le comité syndical du SMAEP de la Vallée de la Seulles s'est déclaré favorable à cette adhésion le 28 août 2012.

En application des articles L 5211-5 et L 5211-18 du CGCT, les conseils municipaux des communes membres du SMAEP de la Vallée de la Seulles doivent maintenant se prononcer sur cette demande d'intégration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion du SIAT d'Arromanches-Tracy au SMAEP de la Vallée de la Seulles sous condition des dispositions financières prévues dans la délibération du SMAEP (à savoir lissage du prix de l'eau sur une durée de 6 ans).

En cas d'intégration, le SIAT d'Arromanches-Tracy sera représenté au sein du comité syndical du SMAEP de la Vallée de la Seulles par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Abri-bus : demande de subvention

Le Maire informe le conseil municipal que, suite à une modification de l'itinéraire de la ligne régulière des bus verts (N°3) qui dessert la commune et dont le départ vers Caen est désormais transféré place Michel Grimaux, les usagers ne sont plus protégés des intempéries.

Il propose l'implantation d'un nouvel abri bus le long du trottoir sud de la place. Le modèle choisi, de type urbain et de taille modeste, a vocation à s'intégrer de manière satisfaisante dans le site patrimonial de l'église et de la grange à dîmes.

Sur la proposition du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquiescer et d'implanter un abri bus au lieu et place mentionnés ci-dessus. Il inscrit le projet dans les dépenses de l'année en cours et sollicite l'aide du Conseil Général pour une subvention de 35% du montant HT de l'opération. L'achat et la pose de ce mobilier urbain sont évalués à 3300 € HT environ. Le conseil municipal autofinancera la dépense hors subvention, TVA comprise.

L'implantation de cet abri bus sera réalisée dès que possible.

Recensement de la population : désignation du coordonnateur communal, création d'emplois d'agent recenseur

Le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2013. Karine FAUVEL, secrétaire de mairie est nommée coordonnateur communal des opérations de recensement.

Deux postes d'agents recenseurs sont créés. Les personnes recrutées sont : Isabelle LEVILLAIN et Marie-Christine PICAN. Le conseil municipal décide que ces agents percevront un forfait de 150 € pour l'ensemble des formations obligatoires et seront rémunérées sur la base de 2,10 € par feuille de logement et 2,60 € par feuille individuelle.

Questions diverses

Plan Communal de Sauvegarde :

Le Maire informe les conseillers que les services de l'état ont demandé à la commune de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde.

Ce PCS consiste à recenser les risques (inondation, tempête, mouvement de terrain, pollution, crise sanitaire) auxquels la commune est soumise et à prévoir, au cas où ils se réalisent, les conduites à tenir, les locaux et les personnes à mobiliser.

Le maire remercie Karine FAUVEL, secrétaire de mairie et les 3 adjoints qui, en collaboration avec la sous-préfecture, ont fourni un travail important pour élaborer le document.

Le PCS, officiellement approuvé par le maire dans l'arrêté municipal du 15 octobre 2012 est alors porté à connaissances des membres du conseil municipal.

Au cours de ce bref exposé, il est procédé à la description du schéma d'alerte à mettre en place en cas de crise majeure, rappelé quel serait le rôle de chacun des membres de l'équipe de gestion de la crise et plus particulièrement celui des conseillers municipaux susceptibles d'être sollicités.

Camping municipal :

Les travaux prévus dès la fin 2011, en vue de la demande de classement et concernant les mises aux normes des installations ainsi que la rénovation du camping municipal, ont été en grande partie réalisés.

Les plus importants portaient sur la construction d'un point multi-services remplaçant l'ancienne épicerie et sur la pose d'un plafond dans le bloc sanitaire. Pour une raison de calendrier, l'extension (une pièce) du chalet d'accueil a été différée mais la procédure suit son cours pour une réalisation en 2013. Il est à rappeler que la commune bénéficie pour l'ensemble des travaux d'une subvention de l'État s'élevant à 20% du montant HT.

Depuis le 11 octobre, suite à l'inspection favorable du Bureau Véritas, le camping Canadian Scottish est classé en catégorie 2 étoiles des établissements de plein air pour une durée de 5 ans.

Les conditions météorologiques, notamment, particulièrement défavorables en juin et juillet ont impacté le taux de fréquentation du camping malgré un mois d'août et une fin de saison en progrès par rapport à 2011. Pour la saison 2013, la Commission camping se donne comme objectifs prioritaires une meilleure attractivité de ce lieu de vacances et de densifier les moyens d'informations et les supports commerciaux pour atteindre une clientèle plus large. Une partie de ce travail sera réalisé avec la collaboration d'Océane KREUTZ, étudiante en BTS Animation et Gestion Touristiques Locales, dans le cadre de ses actions de formation.

La séance est levée à 22h00 à l'issue de l'étude de ces points.